EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260127-2026_006-DE

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel s'est réuni au nombre prescrit par la loi au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme la Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 16
Date d'affichage de la liste des délibérations : le 29.01.2026

Présents : Mme MADIOT, maire, M. BERTHAUD, Mme CHÂTEL, M. CHAUVIÈRE, Mme REUCHERON, M. SIMON, adjoints, Mme BELLANGER, M. CAILLARD (arrivé à 20h35), M. CHÉREL, Mme CODANDAM, M. DUCHÊNE, M. FOLEMPIN, Mme GARDET, M. PANAGET
Absents : M. MÉRIGLIER, Mme QUINTIN
Absents excusés : M. HOUSSEL, M. MC DONNELL, Mme PANON
Pouvoirs : M. MC DONNELL à Mme MADIOT, Mme PANON à M. CHÉREL

Mme REUCHERON a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-006 – URB – PROJETS CHEMIN DE LA GARE – CONVENTION À CONCLURE ENTRE LA COMMUNE ET LA COOP DE CONSTRUCTION POUR LA RÉTROCESSION DES PARCELLES AB 116 ET AB 124 – VALIDATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

La SCCV (Société Civile de Construction Vente) « Saint-Armel La Gare », portée par la COOP de Construction, a obtenu, le 30 juillet 2025, un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier de logements et de cellules d'activités sur un foncier en diffus, chemin de la Gare à Saint-Armel.

Cette opération, qui s'inscrit dans le périmètre d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) inscrite au PLUi de Rennes Métropole, comporte des équipements communs dont le transfert de propriété à la commune est à envisager.

Les ouvrages destinés à intégrer le domaine public communal sont

- La parcelle AB 116, qui aura comme usage futur un cheminement piéton.
- La parcelle AB 124 qui fera l'objet d'un aménagement paysager

Par ailleurs, pour permettre la réalisation de l'opération d'aménagement de la SCCV « Saint-Armel La Gare » tout en permettant à la commune de récupérer tout un front de terrain le long du chemin de la Gare (parcelle AB 128 à créer) a été établi et un échange de parcelles avec un nouveau plan de bornage sont proposés.

Le GT « Urbanisme », lors de sa séance du 10 novembre dernier, a validé ce montage foncier et les documents de travail du GT ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont également été destinataires du projet de convention de rétrocession.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :
Contre : 2 Pour : 14

1. valide le projet de convention de rétrocession à conclure entre la commune et la SCCV « Saint-Armel La Gare » ;

2. **valide l'échange foncier, proposé entre la commune et la SCCV « Saint-Armel La Gare » ;**

3. **autorise Mme la Maire à signer la convention, l'acte notarié d'échange de parcelles et toute pièce se rapportant à cette délibération.**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260127-2026_006-DE

Pour extrait conforme
Le 28.01.2026
La Maire,

Mairie de St-Armel Ille-et-Vilaine

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 29.01.2026
La Maire,